

Rappel sur les mesures de prévention et contrôle des infections pour les travailleuses et travailleurs de la santé vaccinés



IMPORTANT

- MÊME SI VOUS AVEZ ÉTÉ VACCINÉ, VOUS ÊTES SUSCEPTIBLE DE TRANSMETTRE LA COVID-19 **14 JOURS APRÈS LA VACCINATION**
- VOUS DEVEZ CONTINUER D'APPLIQUER LES RÈGLES DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS DANS LE CADRE DE VOS FONCTIONS
- VOUS DEVEZ CONTINUER DE PORTER LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET RESPECTER LES RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE DISTANCIATION RECOMMANDÉES PAR LA SANTÉ PUBLIQUE

- Le vaccin contre la COVID-19 sert à prévenir la maladie par le déclenchement d'une réponse immunitaire. Cela permet à notre corps de produire des anticorps afin de nous aider à combattre l'infection. **Ce processus prend environ 14 jours pour atteindre un niveau d'efficacité d'au moins 92 %** pour les vaccins de Moderna et Pfizer.
- Le vaccin ne peut pas causer la COVID-19, car il ne contient pas le virus responsable de la maladie, soit le SRAS-CoV-2. Cependant, **une personne qui a été en contact avec le virus durant les jours précédant la vaccination pourrait développer la COVID-19.**

« La prévention et le contrôle des infections doivent être une priorité pour les milieux de soins et toutes les personnes qui y travaillent, y compris les infirmières. Ainsi, chacun doit prendre les moyens requis pour prévenir les infections évitables liées à la prestation de soins et assurer la sécurité de la clientèle, des professionnels et de tous les intervenants. »¹

1. Protéger la population par la prévention et le contrôle des infections, une contribution essentielle de l'infirmière, *Prise de position sur le rôle et les responsabilités de l'infirmière en matière de prévention et contrôle des infections*, OIIQ, 2008, 20 pages.

QUELQUES PRINCIPES À RETENIR :

- **Une période de 14 jours est nécessaire pour développer une réponse immunitaire suffisante.** La réponse immunitaire débute avant 14 jours, mais n'est protectrice qu'à partir de 14 jours environ.
- Après 2 doses, le vaccin est efficace à 94 % pour prévenir la COVID 19 et à 100 % pour prévenir une maladie grave. Son efficacité à prévenir la transmission du virus n'est pas connue. **Pour cela, être vacciné ne signifie pas qu'on ne peut pas contaminer une autre personne.**

Afin de maintenir un environnement de soins et de travail sécuritaire, il est primordial que vous respectiez en tout temps les mesures de prévention et contrôle des infections :

- Port de l'équipement de protection individuel (ÉPI) comme recommandé dans les directives de prévention et contrôle des infections (PCI)
- Respect de l'hygiène des mains
- Port du masque de procédure selon les recommandations PCI
- Port de la protection oculaire selon les recommandations PCI
- Respect de la distanciation de deux mètres
- Port de l'ÉPI approprié si l'utilisateur est en précaution additionnelle ou selon le zonage du milieu